



**Norske Skog**  
Golbey

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**NORSKE SKOG GOLBEY**  
GOLBEY & CHAVELOT

## Garanties financières



**KALIÈS**  
Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

L'arrêté du 31 mai 2012 paru au journal officiel le 23 juin 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du Code de l'environnement précise en ses annexes que les installations visées par les rubriques 2714, 2771, 2791, 3110 (à l'exception des installations fonctionnant au gaz notamment), 3520, 3610-a, 3610-b sont soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

Ainsi, le site NSG est concerné par ces dispositions et a déjà fourni un calcul de garanties financières ayant abouti à l'obtention de l'arrêté préfectoral n°15/2020/ENV du 2 mars 2020. Ce calcul a par ailleurs été actualisé dans le cadre du porter à connaissance référencé KAN 19.094.

L'objectif du calcul réalisé dans le cadre du présent dossier est de mettre à jour le montant des garanties financières du site compte tenu des évolutions présentées dans le cadre de ce dossier.

Les principales hypothèses prises pour ce calcul sont :

- Gestion des produits dangereux et des déchets :
  - Produits dangereux stockés en silos (acide phosphorique, eau ammoniacale, Javel, etc.),
  - Produits dangereux stockés en Grands Récipients pour Vrac (GRV) (hydrosulfite, colorants, etc.),
  - Déchets dangereux (solvants non chlorés, huiles solubles usagées, etc.),
  - Déchets non dangereux (Déchets Industriels Banaux (DIB), cendres, etc.),
- Cuves enterrées de carburant : une cuve enterrée de 40 m<sup>3</sup> est présente,
- Limitation d'accès :
  - Le site NSG est déjà clôturé sur toute sa périphérie,
  - Le périmètre du site, compte tenu de la limite ICPE indiquée dans ce dossier est de 3 951 m,
  - L'interdiction d'entrer sur le site est déjà signalée à l'entrée du site,
- Contrôle des effets de l'installation sur l'environnement :
  - Trois piézomètres sont déjà implantés sur le site NSG,
  - La superficie globale du site NSG est de l'ordre de 51,1 ha
- Gardiennage : le montant minimal indiqué dans la note ministérielle est retenu.

**Le montant global des garanties financières s'élève à 704 380 €.**

Le calcul des garanties financières est présenté ci-après.

Calcul du montant des garanties financières

Le site de la société Norske Skog Golbey est soumis à constitution de garanties financières pour ses activités.  
Conformément à la note du 20 novembre 2013, le calcul du montant des garanties financières est donc établi uniquement pour cette installation et les installations connexes.

<b>M = Sc [Me + α(Mi + Mc + Ms + Mg)]</b>	<b>704 380 € TTC (20,0%)</b>
---	------------------------------

<b>Sc = 1,10</b>
------------------

Calcul de Me (Montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets) :

Type	Libellé	Quantité stockée en moyenne annuelle (soit 50 % du volume du cuvier)	Coût de transport	Coût de reprise du produit	Coût total	Commentaires
Produits dangereux stockés en silos	Acide phosphorique 40 %	20 m3	3 700 € HT/voyage	0	3 700 € HT	1 voyage nécessaire
	Eau ammoniacale alcali 24,5 %	55 m3	3 700 € HT/voyage	0	7 400 € HT	2 voyages nécessaires
	Peroxyde d'hydrogène	Traité par la station d'épuration de NSG			0 € HT	/
	Acide chlorhydrique	30 m3	3 700 € HT/voyage	0	3 700 € HT	1 voyage nécessaire
	Soude caustique liquide 30 et 50 %	80 m3	3 700 € HT/voyage	0	11 100 € HT	3 voyages nécessaires
	Verisil 189 (silicate de soude)	40 m3	0	40 € HT/m3	1 600 € HT	/
	Fennofix 50	Produit appartenant au fournisseur			0 € HT	/
	Polychlorure d'aluminium (Adifloc KM2)	50 m3	Récupéré par le fournisseur à hauteur de 60 % de la valeur initiale (couvrant les frais de port)		0 € HT	/
	Nopcomaster MPE 847	2 m3	2 000 € HT		2 000 € HT	Forfait
	Chaux	Traité par la station d'épuration de NSG			0 € HT	/
	Fennotech 1752 Vrac	Produit appartenant au fournisseur			0 € HT	/
	Chlorite de soude 25 %	5 m3	3 700 € HT/voyage	0	3 700 € HT	1 voyage nécessaire
	Chlorure ferreux	5 m3	3 700 € HT/voyage	0	3 700 € HT	1 voyage nécessaire
	Eau de Javel	25 m3	3 700 € HT/voyage	0	3 700 € HT	1 voyage nécessaire
	Spectrum NT 1877	25 m3	3 700 € HT/voyage	0	3 700 € HT	1 voyage nécessaire
	Fennofloc A18	35 m3	3 700 € HT/voyage	0	3 700 € HT	1 voyage nécessaire
					<b>48 000,00 € HT</b>	

Type	Libellé	Nbre de GRV entamés en même temps sur site	Coût à la tonne	Coût de retraitement par GRV rempli à 50 %	Coût total	Commentaires
Produits dangereux stockés en GRV	Hydrosulfite	2	1 213,5 € TTC/t	606,75 € TTC	1 213,5 € TTC	/
	Aqualead CD50	4	1 532,5 € TTC/t	766,25 € TTC	3 065 € TTC	/
	Aqualead PO710	1	1 532,5 € TTC/t	766,25 € TTC	766,25 € TTC	/
	Aqualead CICK	1	1 532,5 € TTC/t	766,25 € TTC	766,25 € TTC	/
	PAX 18	1	682 € TTC/t	341 € TTC	341 € TTC	/
	WAC HB	0	682 € TTC/t	341 € TTC	0 € TTC	Impossible d'avoir du PAX 18 et du WAC HB ouverts en même temps
	Bisulfite de soude	1	180 € TTC/t	90 € TTC	90 € TTC	/
	Chlorure ferrique	1	180 € TTC/t	90 € TTC	90 € TTC	/
	Soude 20 %	1	180 € TTC/t	90 € TTC	90 € TTC	/
	Paraffine Shell Sol D60	1	682 € TTC/t	341 € TTC	341 € TTC	/
	Fennosan IT21 (kemira)	Produit appartenant au fournisseur			0 € TTC	/
	Acide acétique	1	1 214 € TTC/t	607 € TTC	607 € TTC	/
	Methic violet E	2	1 532,5 € TTC/t	766,25 € TTC	1 532,5 € TTC	/
	Methic red YS	1	1 532,5 € TTC/t	766,25 € TTC	766,25 € TTC	/
	Determelt	1	715 € TTC/t	357,5 € TTC	357,5 € TTC	/
	FennoCide BZ26	2	1 532,5 € TTC/t	766,3 € TTC	1 532,5 € TTC	/
	Zenix DS7145E	1	1 532,5 € TTC/t	766,3 € TTC	766,3 € TTC	/
	Warozym A 152	1	1 532,5 € TTC/t	766,3 € TTC	766,3 € TTC	/
	Pergasol Blue 2R-Z	1	1 532,5 € TTC/t	766,3 € TTC	766,3 € TTC	/
	Coûts de transport	/	/	/	2 694 € TTC	Coûts de transport liés à l'enlèvement de tous les GRV entamés
					<b>16 551,50 € TTC</b>	

Type	Libellé	Qté maximale stockée sur site	Coût d'évacuation et de traitement	Coût total	Commentaires
Déchets dangereux	Solvants non chlorés	0,1 t	190 € HT/t	19 € HT	/
	Huiles solubles usagées	6,0 t	165 € HT/t	990 € HT	/
	Graisses/huiles alimentaires	2,0 t	0 € HT/t	0 € HT	/
	Boues de séparateurs hydrocarbures	12,0 t	195 € HT/t	2 340 € HT	/
	Contenants souillés	1,0 t	0 € HT/t	0 € HT	/
	Contenants souillés labo(verrerie)	0,1 t	1040 € HT/t	104 € HT	/
	Filtres à huile, chiffons souillés	1,3 t	550 € HT/t	715 € HT	/
	Aérosols	0,1 t	1990 € HT/t	199 € HT	/
	Effluents minéraux	0,05 t	24,9 € HT/bidon	24,9 € HT	1 bidon à évacuer
	Résidus nanocolor	Forfait	72 €/trajet	72 € HT	1 trajet nécessaire
	Batteries usagées	1,5 t	0 € HT/t	0 € HT	/
	Tubes fluorescents	0,9 t	970 € HT/t	873 € HT	/
	DEEE	1,5 t	520 € HT/t	780 € HT	/
Liquide de refroidissement	0,25 t	150 € HT/t	37,5 € HT	/	
Coûts de transport	/	/	580,0 € HT	/	
				<b>6 734,40 € HT</b>	

Type	Libellé	Qté maximale stockée sur site	Coût d'évacuation et de traitement	Coût total	Commentaires
Déchets non dangereux	Bennes de DIB	Ensemble des bennes du site	11 141 € HT	11 141 € HT	Devis réalisé par le prestataire habituel
	Cendres	9 000 t	25,0 € HT/t	225 000 € HT	/
	Mâchefers	1 500 t	50,0 € HT/t	75 000 € HT	/
	Boues de désencrage et de la STEP	Incinération soit dans la chaudière CH6 de VIGS soit dans la chaudière CH2 de NSG		0 € HT	/
	Boues granulaires	Déchets n'entrant pas dans le champ du présent calcul et pouvant être vendus		0 € HT	/
	Vidange de la station d'épuration	Incinération des boues restantes dans les bassins soit dans la chaudière CH6 de VIGS soit dans la chaudière CH2 de NSG		0 € HT	L'eau claire pourra quant à elle être rejetée vers la Moselle avec une surveillance
				<b>311 141,00 € HT</b>	

**Me = 455 602 € TTC (20%)**

Index : indice TP01 (cf. AP)	715,53	Indice TP01 de novembre 2020
Index <sub>0</sub>	667,7	Indice TP01 de janvier 2011
TVA <sub>e</sub>	20,0%	Taux de TVA actuel
TVA <sub>0</sub>	19,6%	Taux de TVA applicable en janvier 2011

**a = 1,075**

**Calcul de Mi (Montant relatif à la suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves enterrées de carburants) :**

$$Mi = Nc \times C_N + P_B \times V$$

$$Mi = Nc \times 2200 + 130 \times V$$

N <sub>c</sub> : Nombre de cuves	1
V : Volume total des cuves (m3)	40

**Mi = 7 400 € TTC (20%)**

**Calcul de Mc (Montant relatif à la limitation des accès au site) :**

$$Mc = P \times Cc + np \times Pp$$

$$Mc = P \times 50 + (\text{nombre d'entrées du site} + P/50) \times 15$$

P : Périmètre de la parcelle à clôturer (m)*	0	Le site est déjà clôturé
P : Périmètre de la parcelle (m)	3 962	
Nombre d'entrées du site	0	L'interdiction d'entrer sur le site est déjà signalée à l'entrée du site

\* : si le site est clôturé sur sa totalité, indiquer "0"

**Mc = 1 220 € TTC (20%)**

**Calcul de Ms (Montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement) :**

Selon la note du 20 novembre 2013, le diagnostic doit être fait sur la surface que comprend l'installation soumise à garanties financières.

$$Ms = Np \times (Cp \times h + C) + Cd$$

N <sub>p</sub> : Nombre total de piézomètres à considérer	3	Recommandation minimum (2 avais, 1 amont)
Nombre de piézomètres à ajouter (si besoin)	0	NSG dispose déjà de 3 piézomètres (1 amont et 2 avais)
C <sub>p</sub> : coût unitaire de réalisation d'un piézomètre	300 €/m de piezo creusé	
h : Profondeur des piézomètres (m)		
C : coût du contrôle et de l'interprétation des résultats	2 000 €/piezo	
S : Surface du site (ha)	51,1	Superficie correspondant au périmètre ICPE indiqué dans le DDAE

**Ms = 148 200 € TTC (20%)**

**Calcul de Mg (Montant relatif au gardiennage du site) :**

$$Mg = Cg \times Hg \times Ng \times 6$$

$$Mg = 40 \times Hg \times Ng \times 6$$

H <sub>g</sub> : Nombre d'heures de gardiennage par mois	/	Prise en compte du montant minimal de la note ministérielle du 20 novembre 2013
N <sub>g</sub> : Nombre de gardiens	/	

**Mg = 15 000 € TTC (20%)**